

**MARCHE PUBLIC
DE COORDINATION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ET DE
PROTECTION DE LA SANTÉ DES TRAVAILLEURS**

Compléments d'information sur l'opération

Acheteur exerçant la maîtrise d'ouvrage

État Ministère chargé des transports DREAL Hauts-de-France

Objet de la consultation

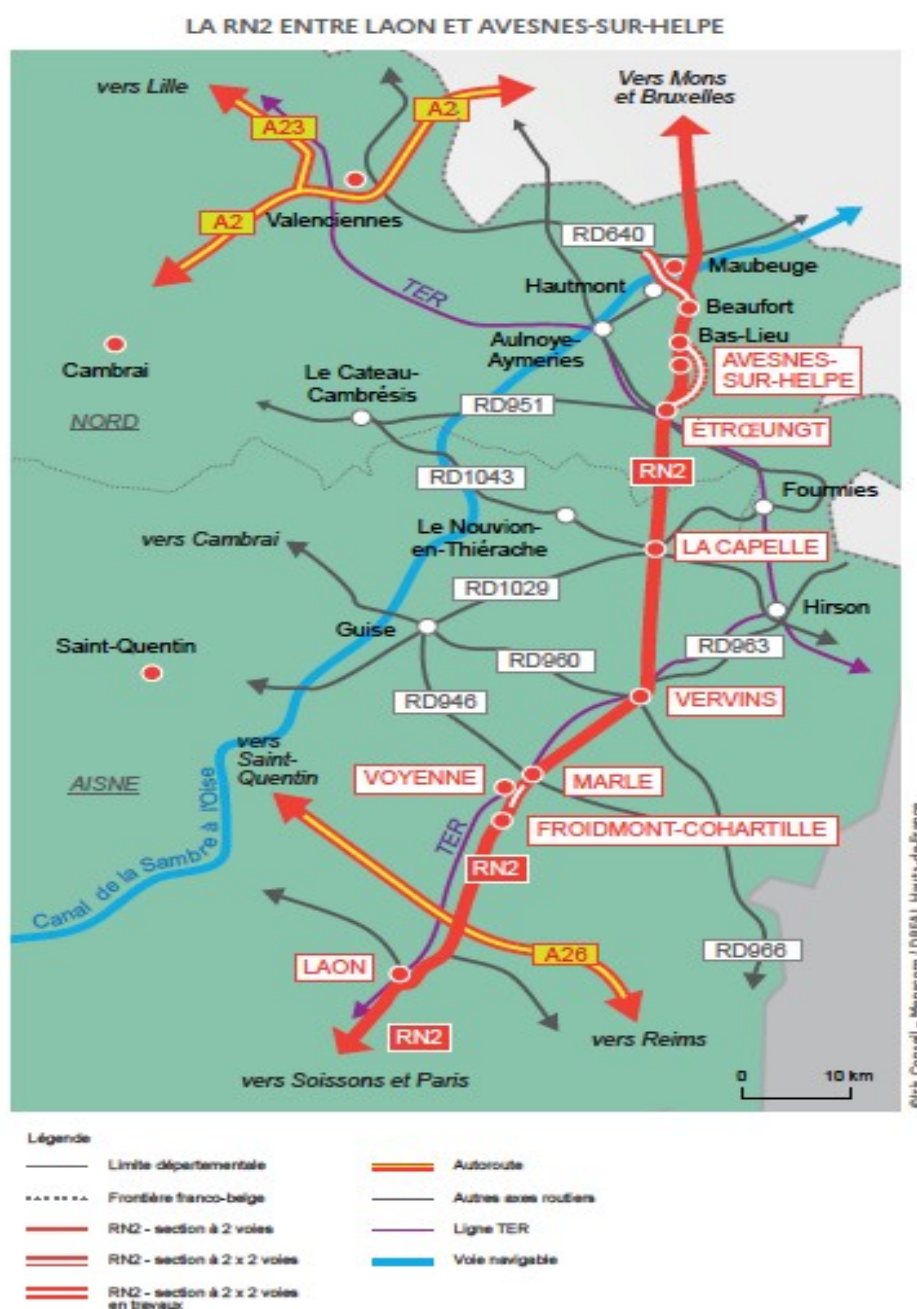
RN2 projet de mise à 2X2 voies – secteur A26-Marle - Mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé

Les prestations, objet de la présente consultation concernent la mission de coordination de sécurité et de protection de la santé en phases d'études et de travaux de l'opération de mise à 2x2 voies de la RN2 sur le secteur entre l'échangeur avec l'A26 et le giratoire sud de Marle.

Le ou les lieux d'exécution des prestations sont les suivants : Froidmont-Cohartille, Barenton-sur-Serre, Voyenne, Toulis-et-Attencourt, Verneuil-sur-Serre et Barenton-Bugny.

Présentation de l'opération

L'opération « RN2 projet de mise à 2x2 voies entre A26 et Marle » s'inscrit dans le cadre du projet d'aménagement de la RN2 entre Laon et Avesnes-sur-Helpe, dont l'aménagement est fixé par la décision ministérielle du 8 novembre 2022. L'itinéraire se situe à cheval sur deux départements l'Aisne (02) et le Nord (59).



L'opération de mise à 2x2 voies de la section entre l'échangeur de l'A26 et le sud de Marle, objet du présent marché, s'inscrit dans la continuité :

- du créneau de Voyenne mis en service le 18 janvier 2023 ;
- des études et des concertations qui se sont tenues en juin 2023 sur le contournement de Froidmont-Cohartille et en juin 2025 pour le secteur 2.

L'infrastructure prévue est une 2x2 voies au statut de route express, avec un terre-plein central. La vitesse limite autorisée sera de 110 km/h. L'infrastructure sera également modernisée pour répondre aux normes environnementales en vigueur, notamment en termes d'assainissement routier (collecte et traitement des eaux de ruissellement de la chaussée).

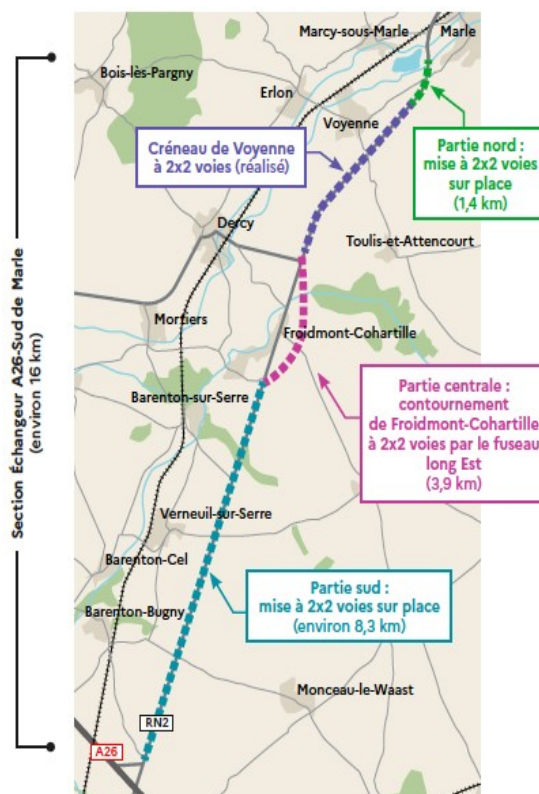
Les études sur la section ont différencié trois parties, à savoir (voir carte en page suivante) :

- une partie sud, entre l'échangeur de l'A26 et le futur giratoire au sud de Froidmont-Cohartille (ce giratoire est à créer dans le cadre du contournement) : elle représente environ 8,5 kilomètres de RN2 à aménager sur place, par élargissement de la chaussée existante ;
- une partie centrale, correspondant au contournement de Froidmont-Cohartille : elle représente environ 3 kilomètres de RN2 à créer en tracé neuf, suivant le fuseau long Est ;
- une partie nord, entre le giratoire existant au nord de Froidmont-Cohartille (où se raccordera le futur contournement) et le giratoire existant au sud de Marle : elle représente environ 1 kilomètre de RN2 à aménager par élargissement de la chaussée existante de la RN2, la majorité du linéaire de cette partie nord étant déjà mise à 2x2 voies (créneau de Voyenne).

Un itinéraire de substitution sera nécessaire pour les véhicules lents et non motorisés (engins agricoles, deux-roues motorisés, vélos...) qui ne sont pas autorisés à circuler sur une route express.

Cet itinéraire de substitution prendra la forme d'une route à double sens. Il est envisagé que :

- dans les parties sud et nord, là où la RN2 est aménagée sur place, cet itinéraire soit réalisé le long de la 2x2 voies ;
- dans la partie centrale (contournement de Froidmont-Cohartille), la RN2 actuelle devienne l'itinéraire de substitution.



La DREAL HDF pilote actuellement les études technique et réglementaire qui permettront la réalisation de l'enquête publique unique (déclaration d'utilité publique et autorisation environnementale) à l'horizon 2027. La DREAL envisage les travaux de la déviation de Froidmont-Cohartille en 2028 pour environ 2 ans et les travaux de la section A26-Marle à partir de 2030.

Historique des études et avancement

Le maître d'ouvrage mettra à la disposition du titulaire du marché toutes les études terminées, ainsi que les études en cours de réalisation au fur et à mesure de leur avancement.

Allotissement prévisionnel des études et des travaux :

L'allotissement des travaux de l'opération n'est pas défini, le Moe propose :

- Un marché de dégagement d'emprise anticipé (déboisement, débroussaillage...) ;
- Un marché ouvrages d'art y compris rétablissements RD511 ;
- Un marché principal TACE (terrassements, assainissement, chaussée, équipements de sécurité et d'exploitation) ;
- Un marché d'aménagements paysagers et l'entretien des plantations pendant 3 ans ;
- Un marché pour les mesures compensatoires ;
- Un marché pour les travaux de parachèvements.

Le Moa ajoute :

- Un marché de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé ;
- Des marchés de contrôles extérieurs ; topographie, laboratoire ;
- Un marché de contrôle environnemental.

Ces différents travaux feront l'objet de différents dossiers d'études de conception Projet, puis de marchés de travaux et de chantiers distincts.

Planning prévisionnel de réalisation de l'opération :

Déviation de Froidmont-Cohartille et premiers travaux secteur A26-Marle

	2025	2026		2027		2028-2030
Calendrier prévisionnel	O-N-D	J-F-M-A-M-J	J-A-S-O-N-D	J-F-M-A-M-J	J-A-S-O-N-D	
Étude AVP	-----	-----				
Étude PRO		-----	-----			
Enquête unique			-----	-----		
Appel d'offre travaux					-----	
Travaux préparatoires						---
Travaux						-----

Les travaux de la déviation de Froidmont sont estimés à 24 mois. Ceux du secteur 2 seront probablement réalisés sur plusieurs périodes (2 ou 3) de 24 mois.